

# Analyse des retombées économiques potentielles d'élargir l'accès à la DPE

Rapport final

Remis à :

François Vincent, Vice-président

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Par :

Philippe Gougeon, Ornella Wadji et Zachary Martel

Janvier 2024



L'économie au service de votre réussite. Depuis plus de 10 ans !

## Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Historique de la DPE au Québec et mise en contexte .....	3
3. Principaux paramètres de la DPE .....	4
4. Approche méthodologique .....	5
5. Résultats de l'analyse .....	6
6. Scénarios alternatifs pour discussion.....	11
7. Conclusion.....	11
Bibliographie .....	12

## 1. Introduction

La déduction pour petite entreprise, ou DPE, permet à des petites et moyennes entreprises (« PME ») de bénéficier d'un taux d'imposition avantageux, soit 3,2 %. Par contre, certaines entreprises des secteurs des services et de la construction, dont les employés réalisent moins de 5 500 heures par année, ne sont pas admissibles au taux maximal de cette mesure fiscale depuis 2017. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (« FCEI »), ainsi que plusieurs représentants des entreprises, demande au gouvernement du Québec depuis de nombreuses années de rendre à nouveau la DPE accessible à toutes les PME, peu importe leur taille et leur secteur d'activité. Ce rapport examine les retombées économiques qui seraient obtenues advenant que le gouvernement accède à la demande de la FCEI.

## 2. Historique de la DPE au Québec et mise en contexte

La déduction pour petite entreprise a été introduite par le gouvernement du Québec le 1<sup>er</sup> janvier 2006, dans le cadre de l'augmentation du taux général d'imposition des entreprises, qui est passé de 8,9 % en 2005 à 11,9 % en 2009. L'objectif initial était de fixer le taux d'imposition des PME à 8,5 %. La DPE était destinée aux sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) ayant un capital versé de moins de 15 millions de dollars et s'appliquait uniquement sur la première tranche de 400 000 \$ de revenus annuels (Ministère des Finances du Québec, 2005). Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a progressivement bonifié la DPE, diminuant ainsi le taux d'imposition des PME. La déduction est passée de 1,4 % en 2006 à 8,3 % depuis 2022<sup>1</sup>.

Depuis 2017, en lien avec les recommandations de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise présidée par Luc Godbout, les plus petites entreprises dont le nombre d'heures rémunérées est inférieur à 5 500 ne peuvent plus bénéficier du taux maximal de la DPE (Ministère des Finances du Québec, 2023).

---

<sup>1</sup> À noter, l'ensemble des provinces canadiennes ont un taux d'imposition inférieur pour les petites entreprises. <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/societes/taux-impot-societes.html> et <https://www.alberta.ca/taxes-levies-overview#jumplinks-2>

**Figure 1. Évolution de la DPE au Québec**

Année civile	Taux général d'imposition	Taux de la DPE	Taux d'imposition applicable aux revenus donnant droit à la DPE
2017	11,8 %	3,8 %	8 %
2018 (Période du 1 <sup>er</sup> janvier 2018 au 27 mars 2018)	11,7 %	3,7 %	8 %
2018 (Période du 28 mars 2018 au 31 décembre 2018)	11,7 %	4,7 %	7 %
2019	11,6 %	5,6 %	6 %
2020	11,5 %	6,5 %	5 %
2021 (Période du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 au 25 mars 2021)	11,5 %	7,5 %	4 %
2021 (Période du 26 mars 2021 au 31 décembre 2021)	11,5 %	8,3 %	3,2 %
2022 et après	11,5 %	8,3 %	3,2 %

Source : Revenu Québec

### 3. Principaux paramètres de la DPE

Afin de mieux cibler la DPE vers des types spécifiques de sociétés, des critères d'admissibilité ont été introduits (Ministère des Finances du Québec, 2022). Selon ces critères, une société peut bénéficier du taux maximal de la DPE applicable pour cette année d'imposition si l'une des conditions suivantes est remplie :

- Elle est une société des secteurs primaire et manufacturier ;
  - Une société est considérée du secteur primaire et manufacturier si au moins 50% de ses activités se retrouvent dans ces secteurs;
    - Le taux de la DPE est réduit de façon linéaire lorsque la part des activités de l'entreprise dans les secteurs manufacturiers ou primaire est entre 25% et 50%;
  - Exclue ainsi, notamment, les PME de services et du secteur de la construction;
- Ses employés ont accumulé un nombre minimal d'heures rémunérées établi à 5 500 heures au cours de l'année d'imposition, ou les heures rémunérées de ses employés et celles des employés des sociétés auxquelles elle est associée totalisent au moins 5 500 heures au cours de l'année d'imposition précédente.
  - Le taux de la DPE est réduit de façon linéaire si le nombre d'heures rémunérées des employés est inférieur à 5 500, mais supérieur à 5 000. Si le nombre d'heures rémunérées des employés est inférieur ou égal à 5 000, le taux de la DPE est de zéro (Source : Revenu Québec).

La DPE s'applique exclusivement sur le moins élevé des montants suivants :

- Le revenu imposable prenant en compte le crédit d'impôt étranger ;
- Le revenu provenant d'une entreprise admissible exploitée activement au Canada (REEA) ;
- Le plafond des affaires en 2021 (500 000 \$ des revenus annuels).

#### 4. Approche méthodologique

Afin de calculer les retombées économiques de rendre la DPE accessible à toutes les PME, peu importe leur taille et leur secteur d'activité, les multiplicateurs d'entrée-sorties de Statistique Canada ont été appliqués à la valeur de la dépense fiscale de cet élargissement. Ces multiplicateurs sont préalablement pondérés pour qu'ils reflètent plus précisément la distribution des entreprises concernées par l'intervention. Par exemple, la pondération utilisée dans le cas présent exclut notamment les entreprises des secteurs primaires et manufacturiers, car elles bénéficient déjà de la DPE.

L'impact budgétaire de permettre à l'ensemble des entreprises d'avoir accès à la DPE a été donné par le ministre Eric Girard lors d'un échange avec l'opposition à la Commission des finances publiques. Il a alors affirmé qu'un tel changement fiscal coûterait 800 millions de dollars par année<sup>2</sup> au Gouvernement du Québec. Bien que cette estimation date de 2022, elle demeure la meilleure accessible, les données disponibles ne permettant pas de mettre à jour cette information. Ainsi, c'est celle-ci qui sera utilisée comme valeur de la dépense fiscale pour le calcul des retombées économiques.

Les multiplicateurs d'entrées-sorties utilisés dans les calculs ont été établis par Statistique Canada et représentent les données les plus récentes disponibles, datant de l'année 2019.

Les calculs des retombées économiques ont été effectués pour les secteurs d'activité ne bénéficiant pas de la DPE si les entreprises travaillent moins de 5 000 heures (« secteurs exclus »). Les secteurs exclus sont les suivants [code SCIAN] :

- Services publics [22] ;
- Construction résidentielle ;<sup>3</sup>
- Construction de bâtiments non résidentiels ;<sup>2</sup>
- Travaux de génie et autres activités de construction ;<sup>2</sup>
- Commerce de gros [41] ;
- Commerce de détail [44-45] ;
- Transport et entreposage [48-49] ;

---

<sup>2</sup> Journal des débats de la Commission des finances publiques, <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cfp-42-2/journal-debats/CFP-220331.html>

<sup>3</sup> N'incluant pas Construction (réparations) [BS23D] étant donné la définition ambiguë de cette catégorie.

- Industrie de l'information et industrie culturelle [51];
- Finance et assurances [52] & Services immobiliers et services de location et de location à bail [53];
- Services professionnels, scientifiques et techniques [54];
- Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement [56];
- Services d'enseignement [61];
- Soins de santé et assistance sociale [62];
- Arts, spectacles et loisirs [71];
- Services d'hébergement et de restauration [72];
- Autres services (sauf les administrations publiques) [81].

Dans l'objectif d'établir un portrait représentatif des retombées économiques liées à la DPE sur les entreprises, deux approches distinctes de pondération ont été établies :

- Pondération en fonction des petites entreprises : pondération des multiplicateurs des différentes industries en fonction de la répartition des petites entreprises de 1 à 4 employés à travers les secteurs exclus ;
- Pondération par la production : pondération en fonction de la production totale de chacun des secteurs exclus.

Dans chacun des cas, la valeur d'un secteur exclu est divisée par la valeur totale de l'ensemble des secteurs exclus. Par exemple, pour la pondération en fonction des petites entreprises, il y a 11 021 entreprises du secteur du commerce de détail et 122 294 entreprises au total pour tous les secteurs exclus. Le multiplicateur pour le commerce de détail est donc pondéré par 0,09 (11 021/122 294)<sup>4</sup>.

## 5. Résultats de l'analyse

L'analyse des retombées économiques estime les effets économiques résultant d'une dépense. Elle n'évalue cependant pas la rentabilité de la dépense, ni son efficacité et son utilité. En effet, la même dépense dans d'autres secteurs économiques pourrait avoir des effets différents.

Lorsqu'une dépense est effectuée, les retombées peuvent s'étendre à d'autres secteurs économiques à travers les effets directs, indirects et induits. Les effets directs sont ceux produits dans les secteurs étudiés, c'est-à-dire là où a eu lieu la dépense. Les effets indirects sont observés chez les fournisseurs de biens et services des secteurs productifs

---

<sup>4</sup> Idéalement, la pondération serait faite en utilisant la proportion de la production des petites entreprises de chacun des secteurs visés. Or, cette donnée n'est pas disponible.

où s'est produite la dépense initiale. Les effets induits, eux, correspondent à l'effet provoqué par une variation des dépenses de consommation à la suite d'une fluctuation des revenus des travailleurs ayant bénéficié des effets directs et indirects. Seules les répercussions internes du Québec sont analysées, ce qui signifie que les calculs ne prennent pas en compte les bénéfices pour les autres provinces.

Les indicateurs de retombées économiques utilisés dans cette étude sont les suivants :

- PIB au prix du marché ;
- Salaires et traitements ;
- Excédent brut d'exploitation ;
- Impôts et subventions sur les produits ;
- Impôts et subventions sur la production ;
- Emploi.

Le Tableau 1 présente les effets qu'aurait sur l'économie une dépense fiscale de 800 M \$ pour les secteurs visés pondérés en fonction des petites entreprises. Étant donné que cette pondération tient compte de la répartition de l'ensemble des petites entreprises dans chacun des secteurs qui bénéficieraient de l'aide fiscale, elle apparaît être la plus représentative pour estimer les retombées économiques. En pratique, la pondération donne plus d'importance aux multiplicateurs sectoriels où se retrouvent davantage de petites entreprises.

**Tableau 1. Retombées économiques de l'attribution de 800 M \$ avec la pondération en fonction des petites entreprises (M \$)**

	Effet direct	Effet indirect	Effet induit	Effet total
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	454,9	186,7	169,7	811,3
Impôts nets sur les produits	-11,6	1,6	26,6	16,6
Salaires et traitements	256,1	92,4	55,6	404,1
Excédent d'exploitation brut	132,8	61,4	60,5	254,7
Impôts nets sur la production	17,7	9,8	14,0	41,5
Emplois	6 580	1 997	1 451	10 028

Source : Calculs AppEco, Statistique Canada tableau 36-10-0113-01.

L'attribution de 800 M \$ aux petites entreprises du Québec pourrait générer directement 455 M \$ en valeur ajoutée (PIB), 811 M \$ au total, et soutiendrait 6 580 emplois directement et 10 028 emplois au total.

Le Tableau 2 présente les retombées économiques de 800 M \$ calculées avec une pondération selon la production. Ce tableau est inclus afin de mieux comprendre dans quelle mesure soutenir davantage les secteurs économiques actuellement exclus est profitable pour l'économie. En effet, cette pondération permet de tenir compte de

l'importance économique relative des secteurs visés par la mesure. La comparaison avec le Tableau 2 permet de vérifier si les secteurs, qui recevraient plus d'argent selon la pondération en fonction de la taille des entreprises présentée au Tableau 1, génèrent davantage d'activité économique que si les sommes étaient simplement versées à toutes les entreprises des secteurs exclus.

**Tableau 2. Retombées économiques de l'attribution de 800 M \$ avec la pondération par la production des industries (M \$)**

	Effet direct	Effet indirect	Effet induit	Effet total
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marchand	454,4	189,0	158,7	802,1
Impôts nets sur les produits	-5,9	1,6	24,8	20,5
Salaires et traitements	231,6	94,1	52,0	377,7
Excédent d'exploitation brut	151,4	61,6	56,6	269,7
Impôts nets sur la production	26,5	9,5	13,1	49,1
Emplois	5 229	2 002	1 357	8 588

Source : Calculs AppEco, Statistique Canada tableau 36-10-0113-01

On constate que les impacts économiques de verser les sommes simplement à toutes les entreprises, peu importe leur taille, des secteurs exclus de la DPE sont inférieurs à ceux obtenus grâce à la première méthode de pondération. Cela suggère que de cibler les entreprises de plus petites tailles aurait un impact économique supérieur étant donné qu'elles sont concentrées dans des secteurs qui génèrent davantage de retombées économiques.

Le tableau suivant présente les résultats des retombées économiques si les 800 M \$ étaient simplement disponibles pour l'ensemble de l'économie sans cibler de secteur ou d'entreprise en particulier.

**Tableau 3. Retombées économiques de l'attribution de 800 M \$ dans l'ensemble des industries (M \$)**

	Effet direct	Effet indirect	Effet induit	Effet total
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marchand	439,2	176,0	144,8	760,0
Impôts nets sur les produits	1,6	1,6	22,4	24,8
Salaires et traitements	214,4	82,4	47,2	344,0
Excédent d'exploitation brut	145,6	61,6	52,0	258,4
Impôts nets sur la production	28,0	8,0	12,0	48,0
Emplois	4 463	1 766	1 235	7 465

Source : Calculs AppEco, Statistique Canada tableau 36-10-0113-01

À la lumière des résultats du Tableau 3, que les sommes supplémentaires soient disponibles pour les secteurs économiques exclus engendrerait davantage de retombées économiques pour le Québec que pour l'ensemble des entreprises.

Cependant, quand on compare le salaire moyen des emplois créés, on voit que les emplois dans les secteurs exclus sont moins bien rémunérés (environ 10 % de moins) que dans



l'ensemble des secteurs. L'écart est encore plus prononcé (près de 20 %) pour les salaires soutenus directement dans la pondération pour les petites entreprises. Cela indique que les plus petites entreprises n'ayant pas accès à la DPE semblent concentrées dans des secteurs où la rémunération des travailleurs est plus faible. Il se peut aussi que la restriction d'accessibilité à la DPE contribue à la contraction des salaires des employé.e.s de PME.

**Tableau 4. Salaires moyens des emplois soutenus selon la méthode de pondération (\$)**

	Effet direct	Effet indirect	Effet induit	Effet total
Pondération par les petites entreprises	38 919 \$	46 288 \$	38 344 \$	40 303 \$
Pondération par la production	44 282 \$	47 017 \$	38 318 \$	43 977 \$
Ensemble des industries	48 037 \$	46 670 \$	38 212 \$	46 083 \$

Source : Calculs AppEco, Statistique Canada tableau 36-10-0113-01

### Recettes fiscales

Il est important de noter que les impôts sur les produits et sur la production, calculés dans les tableaux 1, 2 et 3, prennent en compte les recettes fiscales fédérales, du Québec et municipales sans inclure les impôts supplémentaires sur les profits des entreprises et sur les revenus des travailleurs. Pour estimer les recettes fiscales des entreprises, un taux d'imposition moyen de 2,2 %<sup>5</sup> a été utilisé pour la pondération selon la production ainsi que pour l'ensemble des industries. Pour la pondération en fonction des petites entreprises, le taux DPE de 3,2 % a été utilisé. Pour ce qui est des impôts sur les salaires, un taux d'imposition effectif par tranche de revenu, calculé à partir de la table d'impôt 2023 des particuliers de Raymond Chabot Grant Thornton<sup>6</sup> a été appliqué en fonction des salaires moyens des emplois soutenus (Tableau 4). La moyenne des taux d'imposition utilisés est de 8,29 %.

Les tableaux suivants estiment les impôts potentiellement perçus par le gouvernement du Québec après que 800 M \$ aient été rendus disponibles aux entreprises selon le type de pondération utilisé.

<sup>5</sup> Calcul AppEco à partir des Statistiques fiscales des entreprises 2018.

<sup>6</sup> Les taux d'imposition des particuliers sont pour un individu seul.

**Tableau 5. Recettes fiscales québécoises espérées issues d'une diminution des recettes fiscales du gouvernement de 800 M \$**

**Pondération par les petites entreprises**

	Effet direct	Effet indirect	Effet induit	Effet total
Impôts sur les salaires	19,6	8,1	4,3	32,0
Impôts sur les bénéfices	4,3	1,3	1,3	6,9
<b>Total</b>	<b>23,9</b>	<b>9,4</b>	<b>5,6</b>	<b>38,9</b>

**Pondération par la production**

	Effet direct	Effet indirect	Effet induit	Effet total
Impôts sur les salaires	19,8	8,4	4,0	32,1
Impôts sur les bénéfices	3,3	1,3	1,2	5,9
<b>Total</b>	<b>23,1</b>	<b>9,7</b>	<b>5,2</b>	<b>38,0</b>

**Ensemble des industries**

	Effet direct	Effet indirect	Effet induit	Effet total
Impôts sur les salaires	19,3	7,2	3,6	30,1
Impôts sur les bénéfices	3,2	1,3	1,1	5,7
<b>Total</b>	<b>22,4</b>	<b>8,6</b>	<b>4,8</b>	<b>35,8</b>

Source : Calculs AppEco, Statistique Canada tableau 36-10-0113-01, Statistiques fiscales des sociétés 2018 et Table d'impôt 2023.

Les résultats démontrent que l'injection de 800 M \$ dans l'ensemble des industries au Québec procurerait moins de recettes fiscales que son attribution uniquement dans les industries selon la proportion des petites entreprises. Le scénario de pondération par les petites entreprises produirait des impôts de près de 39 M \$, alors que les recettes fiscales québécoises seraient de 35,8 M \$ si l'intervention était octroyée à l'ensemble des industries.

À cela s'ajoutent les impôts sur la production et les produits qui reviennent au gouvernement du Québec, mais qui ne peuvent être distingués avec les données fournies par Statistique Canada. Ces données, présentées dans les tableaux de retombées économiques, incluent notamment les taxes foncières, les taxes sur la masse salariale et les taxes de vente.

**Limites**

Les pondérations utilisées ne font qu'augmenter l'importance de certains secteurs dans le calcul des retombées économiques totales. Dans le cas présent, ce sont les retombées économiques des plus petites entreprises de plusieurs secteurs que nous tentons d'évaluer. La pondération selon leur nombre revient à augmenter le poids des secteurs où elles se retrouvent davantage. Une meilleure estimation aurait utilisé des multiplicateurs d'entrée-sortie qui soient modulés selon la taille des entreprises, lesquels ne sont pas disponibles, et non pour le secteur industriel globalement. En effet, les multiplicateurs de

Statistique Canada sont évalués pour l'ensemble des entreprises, très petites, petites, moyennes et grandes. Cependant, la DPE ne vise que les PME. Ainsi, les retombées économiques calculées donnent une indication de l'impact pondéré de verser 800 M \$ à l'ensemble des entreprises dans les secteurs visés et non pas de verser 800 M \$ aux PME de ces secteurs.

À cela s'ajoute, d'abord, le fait que les multiplicateurs d'entrée-sorties sont linéaires. Cela signifie notamment que peu importe l'ampleur de l'intervention, l'impact économique et sur les autres secteurs reste le même. L'impact économique résultant des calculs est supposé immédiat. De plus, les calculs de retombées économiques à partir des multiplicateurs d'entrée-sortie supposent qu'il n'y a aucune limite de capacité. Cela implique notamment qu'une augmentation de la demande de main-d'œuvre, provoquée par les nouveaux investissements, entraînera une augmentation de l'emploi. Considérant la rareté actuelle de la main-d'œuvre, une telle augmentation de la demande de personnel pourrait plutôt engendrer des hausses salariales, mais aussi limiter la capacité de générer une hausse du PIB. Finalement, les multiplicateurs supposent que les relations économiques entre les industries restent stables.

## **6. Scénarios alternatifs pour discussion**

Différents scénarios ont été envisagés en fonction du critère d'admissibilité lié au nombre d'heures rémunérées des employés de l'entreprise. Cependant, faute de données disponibles pour les entreprises ne bénéficiant pas actuellement de la DPE, l'analyse de scénarios alternatifs n'a pas été possible. AppEco est d'avis que le ministère des Finances devrait évaluer l'impact de l'exclusion des entreprises des secteurs de la construction et des services de la DPE sur leur capacité de croissance. Du fait du très grand écart de taux d'imposition, il apparaît important qu'une analyse plus pointue de l'impact de cette mesure fiscale sur la compétitivité et la croissance des entreprises soit réalisée.

## **7. Conclusion**

Selon le ministre des Finances du Québec en 2022, permettre à l'ensemble des PME de bénéficier de la DPE engendrerait une diminution des entrées fiscales de 800 M \$ pour le gouvernement. Cette somme serait alors rendue disponible pour l'ensemble des PME des secteurs exclus, ce qui pourrait venir augmenter de 811 M \$ le PIB et pourrait soutenir plus de 10 000 emplois directs, indirects et induits. Les revenus d'impôts du gouvernement pourraient progresser de 40 M \$. Ces résultats sont supérieurs à ce qui serait obtenu si 800 M\$ était rendu disponible pour l'ensemble des entreprises du Québec.

## Bibliographie

- Gouvernement du Canada. (2022). *Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : Concepts, estimations et évaluations*.
- Gouvernement du Québec . (2021). *Plan budgétaire : Budget 2021-2022*.
- Ministère des Finances du Québec. (2005). *Budget 2005-2006 - Renseignements additionnels sur les mesures du budget*.
- Ministère des Finances du Québec. (2018). *Statistiques fiscales des sociétés. Année d'imposition 2018*.
- Ministère des Finances du Québec. (2022). *Taux réduit d'imposition pour les petites entreprises*. Récupéré sur Ministère des Finances du Québec: [http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-210101.asp#:~:text=Depuis%20le%201er%20janvier,petites%20entreprises%20%C2%BB%20\(DPE\)](http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-210101.asp#:~:text=Depuis%20le%201er%20janvier,petites%20entreprises%20%C2%BB%20(DPE).).
- Ministère des Finances du Québec. (2023). *Bulletin d'information*. Récupéré sur [http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Bulletins/fr/BULFR\\_2023-4-f-b.pdf](http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Bulletins/fr/BULFR_2023-4-f-b.pdf)
- Raymond Chabot Grant Thornton. (2023). *Table d'impôt 2023*. Récupéré sur Raymond Chabot Grant Thornton: <https://www.rcgt.com/fr/planiguide/tableaux/quebec/table-dimpot/>
- Statistique Canada. (2020). *Tableau 36-10-0113-01*. Récupéré sur [statcan.gc.ca: https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/fr/tv.action?pid=3610011301](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/fr/tv.action?pid=3610011301)
- Statistique Canada. (2020). *Tableau 36-10-0488-01*. Récupéré sur [statcan.gc.ca: https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/fr/tv.action?pid=3610048801](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/fr/tv.action?pid=3610048801)
- Statistique Canada. (2023, juin). *Tableau 33-10-0717-01*. Récupéré sur [statcan.gc.ca: https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/fr/tv.action?pid=3310071701](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/fr/tv.action?pid=3310071701)

AppEco est un cabinet de conseil spécialisé en analyse économique et stratégique. Notre approche consiste à appliquer les principes et les méthodes de l'économie et de l'analyse stratégique à une variété de contextes d'affaires et de types de mandats nous procurant une perspective générale et variée qui enrichit l'ensemble de nos services-conseils. AppEco est reconnu pour son travail de première qualité, son emphase sur la communication, son respect des clients et des normes établies, ses valeurs environnementales, sa collaboration fréquente avec d'autres experts et ses justes prix.

**Pierre Emmanuel Paradis**

Président & Économiste  
([peparadis@appeco.ca](mailto:peparadis@appeco.ca))  
C : 514 742-6348

**Richard Fahey**

Vice-président & Avocat  
([rfahey@appeco.ca](mailto:rfahey@appeco.ca))  
C : 514 910-7030

**Philippe Gougeon**

Directeur & Économiste  
([pgougeon@appeco.ca](mailto:pgougeon@appeco.ca))  
C : 418 454-8969

**Julien Mc Donald-Guimond**

Directeur & Économiste  
([jmcdonaldguimond@appeco.ca](mailto:jmcdonaldguimond@appeco.ca))  
C : 514 618-0061

**Cristina Ruscio**

Économiste  
([cruscio@appeco.ca](mailto:cruscio@appeco.ca))  
C : 514 607-5617

**Jean-Charles Denis**

Économiste  
([jcdenis@appeco.ca](mailto:jcdenis@appeco.ca))  
C : 438 495-9787

**Guyllaume Faucher**

Économiste  
([gfaucher@appeco.ca](mailto:gfaucher@appeco.ca))  
C : 514 714-0626

**Ornella Waji**

Économiste  
([owaji@appeco.ca](mailto:owaji@appeco.ca))  
C : 438 509-7451